



**VILLE DE MENTON**

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 23 novembre 2017 à 19 heures**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,

*Président de séance*

M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

*Secrétaire de séance*

M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

M. Marcel CAMO, adjoint au maire

Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire

Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal

M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal

M. Fabrice PINET, conseiller municipal

M. Franc COMBE, conseiller municipal

Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller municipal

M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal

M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal

M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

**Avaient donné pouvoirs :**

M. Christian TUDES à M. Jean-Claude GUIBAL

Mme Sylviane ROYEAU à M. Henri SCANDOLA

Mme Françoise MEFFRE à M. Marcel CAMO

Mme Béatrice BIECHEL à M. Daniel BORTUZZO

Mme Habiba PAILLAC à M. Daniel ALLAVENA

M. Florent CHAMPION à Mme Isabelle ALMONTE

M. Claude CALVIN à M. Philippe BRIAND

**Etaient absents**

Mme Iris FERRARI

Mme Lydia SCHENARDI

M. Thierry GAZIELLO

Madame Gabrielle BINEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017 qui est approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés** – 28 voix pour, 4 abstentions (MM. Calvin, Briand, Novelli et Chaussende)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**Affaire n°1 : Convention avec l'Université de Nice-Sophia Antipolis – Attribution d'une subvention à l'IUT Carrières Sociales de Menton**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Université de Nice-Sophia Antipolis qui fixera pour une période décennale la participation de la Commune au fonctionnement de l'IUT Carrières Sociales de Menton,*

*Fixe le montant de cette participation à la somme de 80 000 € par an, à compter de l'année 2017 et impute les sommes au budget principal de la Commune pour les exercices de l'année 2017 et suivants.*

**Affaire n°2 : Adhésion de la Commune de Menton à une Société Publique Locale**

*Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Autorise la Commune à adhérer à la société publique locale « SPL Ports de MENTON », compétente pour assurer, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire et dans le cadre des contrats conclus avec ces derniers :*

*°L'étude, la gestion et l'exploitation, la mise en valeur par voie de concession, d'affermage ou sous toute autre forme de conventions d'activités portuaires et activités annexes, d'équipements touristiques ou de loisirs relatifs au Port du Vieux Menton et au Port de Menton-Garavan, incluant la passation des contrats de garantie d'usage, de location annuelle et saisonnière.*

*°La réalisation des travaux d'entretien et de réparation ainsi que toutes actions ou opérations de nature à développer ou promouvoir l'exploitation de ces ouvrages ou équipements.*

*°La gestion des locaux appartenant aux actionnaires ou gérés par eux, situés à proximité ou dans les enceintes portuaires et abritant, entre autres, des commerces, des associations, des espaces techniques et des terrepleins.*

*°Une mission générique d'étude, d'analyse, de rationalisation de moyens et de recherche de partenariats et de synergies entre les ports départementaux des Alpes Maritimes, dans le but de proposer d'éventuels rapprochements utiles de nature à promouvoir ou développer des activités d'intérêt général, portuaires ou annexes, qui serviraient des intérêts communs.*

*Décide d'acquérir 120 actions au capital de la société au prix de 1000 euros auprès de la « SPL Ports de MENTON », sur le territoire duquel la collectivité est située. Le capital social étant fixé à 150 000 euros, divisé en 150 actions de 1000 euros chacune, cette action représente 80 % du capital,*

*L'acquisition de ces actions permet à la Commune de Menton de disposer de représentants au sein du conseil d'administration de la SPL et d'être représentée au sein de l'assemblée générale de la société,*

*Décide d'inscrire cette somme au budget principal de l'exercice 2017 dans le cadre de la prochaine décision modificative,*

*Désigne en qualité de délégué de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL :*

- *Madame Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*
- *Monsieur Christian TUDES, adjoint au maire*
- *Monsieur Marcel CAMO, adjoint au maire*
- *Monsieur Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*

*Désigne en qualité de délégué présent aux assemblées générales Monsieur Daniel ALLAVENA, conseiller municipal,*

*Approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL actuellement en vigueur entre les membres de la société, tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération et en autorise la signature.*

**Affaire n°3 :**

**Consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Décide de consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour obtenir un avis sur le mode de gestion du service public des ports.*

**Affaire n°4 :**

**Complément de garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour la construction des 56 logements et 59 parkings en sous-sol à réaliser de la résidence « Les Cabanelles », située 86 route du Val de Gorbio à Menton**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 600 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt,*

*S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,*

*Autorise M. le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de douze logements et de douze parkings à la typologie de l'ensemble, soit un appartement d'une pièce, quatre appartements de 2 pièces, six appartements de 3 pièces et un appartement de 4 pièces.*

**Affaire n°5 :**

**Complément de garantie d'emprunt à la SA d'HLM « Logis Familial » pour la construction des 36 logements à réaliser de la résidence « Les Faunes », située 77/78/81 Route de Sospel à Menton**

*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 291 469 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt,*

*S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,*

*Autorise M. le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de sept logements et de sept parkings à la typologie de l'ensemble, soit deux appartements de 2 pièces, trois appartements de 3 pièces et deux appartements de 4 pièces.*

- Affaire n°6 :** **Conservatoire municipal de musique – remboursement d'une cotisation annuelle**  
*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Décide de rembourser à Mme Sandrine PITTAVINO, la somme de 189 euros correspondant à la cotisation annuelle versée au Conservatoire de musique.*
- Affaire n°7 :** **Transfert compétence « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques » vers la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**  
*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Approuve le transfert à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française de la compétence « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques »,  
Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française en ce sens avec l'ajout d'une compétence optionnelle,  
Autorise M. le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.*
- Affaire n°8 :** **Gratuité du stationnement – Noël 2017**  
*Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Décide de la gratuité du stationnement dans les parcs de stationnement de l'Hôtel de Ville, Saint Roch, Vieille Ville Sablettes ainsi que sur la voirie les samedis et dimanches 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30 et 31 décembre 2017 et autorise M. le Maire à prendre toute disposition ou à signer tout acte tendant à rendre effective cette délibération.*
- Affaire n°9 :** **Création d'un emploi permanent de catégorie A au musée des Beaux-Arts**  
*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Autorise la création du poste de responsable du musée des Beaux-Arts et le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de fonctionnaire et décide d'ouvrir les crédits correspondants au budget principal de la commune, chapitre 012, pour les exercices 2017 et suivants.*
- Affaire n°10 :** **Contrat de mise à disposition d'une personne en situation de handicap entre la Ville de Menton et l'ESAT « ESATITUDE NICE »**  
*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Autorise la mise à disposition d'une personne en situation de handicap pour la préparation des événements, adopte le modèle de convention de mise à disposition, autorise M. le Maire à signer la convention prévoyant les conditions de cette mise à disposition et précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012, du budget principal pour l'exercice 2018.*
- Affaire n°11 :** **Renouvellement de la convention unique d'offre de services proposée par le CDG 06**  
*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Décide de reconduire son adhésion au dispositif de convention unique d'offre de services proposé par le CDG06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention unique d'offre de services ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention.*

**Affaire n°12 :** **Compte-rendu des décisions municipales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Prend acte**

*des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 30 octobre 2017 et enregistrées sous les n° 380/17 à 404/17.*

*La séance est levée à 19h50.*

MENTON, le 27 novembre 2017

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL